

COMMISSION ECB DU CNPN du 17 décembre 2020

Avis du CNPN sur deux demandes de dérogation concernant des programmes scientifiques dans le Grand Est et en Nouvelle Aquitaine, sur des populations de Rats laveurs (*Procyon lotor*)



Il s'agit de deux demandes de dérogation distinctes, mais aux opérations liées (projet de thèse) entre elles, visant à capturer des rats laveurs (*Procyon lotor*) dans le but :

- d'acquérir des données éco-éthologiques et sanitaires,
- d'expérimenter des techniques de détection et comparer des méthodes d'appréciation des densités, en vue de sa surveillance et de son contrôle.

Les demandes sont formulées par l'OFB concernant l'opération dans les Ardennes et par le GREGE, concernant l'opération en Gironde.

L'OFB sollicite une dérogation en vue de capturer par piège/cage (25) des individus, de les marquer par bague auriculaire, de les relâcher sur place puis, 15 jours après, de les recapturer (CMR), sachant qu'à la deuxième capture, les individus sont euthanasiés.

Le GREGE sollicite une dérogation en vue de capturer par piège/cage (15) des individus, de les marquer et de les équiper par GPS, de les relâcher sur place, puis 15 jours après, de les recapturer (CMR), sachant qu'à la deuxième capture, les individus sont euthanasiés.

D'un point de vue général, améliorer les connaissances de cette espèce envahissante est essentielle.

Aux différentes questions posées, l'OFB apporte les réponses suivantes :

- les individus sont appâtés pour pouvoir les capturer,
- l'OFB coordonne le contrôle de cette espèce mais sans visée d'éradication à ce jour, le piégeage en routine des rats laveurs étant délégué aux piégeurs. La centralisation des données est à améliorer pour en apprécier l'impact sur les populations,
- l'étude OFB poussera ses réflexions sur l'éthologie de l'espèce à l'instar de l'opération qui sera menée par le GREGE.

Enfin, le CNPN recommande de se rapprocher des experts ayant travaillé sur des populations à faible densité (M. Olivier GIMENEZ du CEFÉ par exemple), demande qu'un protocole COVID soit mis en place et qu'une présentation des résultats de cette étude lui soit présentée.

Le CNPN émet un avis favorable à ces deux demandes de dérogation.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB